



REGLEMENT PARTICULIER

RENCONTRE DES ECOLES DE VELO

Zone Industrielle N°3 – SAINT-PIERRE

Samedi 29 avril 2017

PROGRAMME

- ◆ 13h00 : Accueil / Rassemblement / Emargement (ZI N°3 – St Pierre)
- ◆ 13h15 : Réunion et composition du jury
- ◆ 13h30 : Reconnaissance du parcours de cyclo-cross
- 13h45 : Départ de l'épreuve de Cyclo-Cross :
 - Pré-Licenciés Garçons / Filles 5'
 - Poussins Garçons / Filles 7'
 - Pupilles Garçons / Filles 10'
 - Benjamins Garçons / Filles 15'
 - Minimes Garçons / Filles 20'
- 15H00 : Démonstration / Epreuve **Baby Vélo** (2 à 4 ans)
- 15h10 : Epreuve sur Route :
 - Pré-Licenciés Garçons / Filles
 - Poussins Garçons / Filles
 - Pupilles Garçons / Filles
 - Benjamins Garçons / Filles
 - Minimes Garçons / Filles
- 16h30 : Proclamation des résultats et remise des récompenses.

Commissaires / Arbitres : Chaque club devra fournir un commissaire C ou un chronométrateur ou un secrétaire, la constitution du jury des commissaires se fera le jour de la compétition pour les différentes épreuves.

INSCRIPTIONS par Ordre de Catégories :

Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional avant le **Jeudi 27/04/2017–12h00** :
Par fax : 0262 45 22 55 ou par mail : ffcrun@wanadoo.fr

Engagement : 5 € par coureur

Classements par points des équipes :

Un classement général par points des équipes sera effectué sur les 6 meilleurs coureurs du club classés au général (2 maximum par catégorie) avec au moins 1 féminine dans chaque catégorie.

Les catégories pré-licenciés et poussins ne sont pas prises en compte pour ce classement général par points.

Le club déclaré vainqueur sera celui qui aura obtenu le moins de points.

Classement général individuel :

Le coureur ayant le moins de points dans l'ensemble des 2 épreuves, sera déclaré vainqueur de sa catégorie.

En cas d'ex-æquo l'épreuve Route sera prépondérante.

RENSEIGNEMENTS : 0692 760654 (DERFLA Stéphane)

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme